

Service architecture et développement durable

Rennes, le **13 JAN. 2023**

Affaire suivie par : Christophe Grange, conseiller

Téléphone : 02 99 29 67 73

Courriel : architecture.bretagne@culture.gouv.fr

**Le Préfet**

à

**Madame la Ministre de la Culture**

Direction générale des Patrimoines

Sous-direction des monuments historiques et  
des espaces protégés

Bureau de la protection et de la gestion des  
espaces

182 rue Saint-Honoré

75 033 PARIS cedex 01

**Objet : Révision du site patrimonial remarquable de DINAN**

**Pièces jointes :**

- Étude préalable (diagnostic, proposition de périmètre et de son outil de gestion)
- Délibération du conseil communautaire portant sur le projet de périmètre
- Courrier de sollicitation de Monsieur le Président de Dinan-Agglomération

Par délibération du 22 juillet 2019, le conseil communautaire de Dinan Agglomération, a engagé la réalisation d'une étude pour la révision du site patrimonial remarquable (SPR) de la commune de DINAN (Côtes d'Armor) et son extension sur la commune de LANVALLAY.

Cette étude, confiée au groupement Baizeau Architecte (mandataire), K-Urbain, Vinagre IDEAL, Agence Couasnon et Chroniques Conseil a fait l'objet d'une visite de l'Inspecteur des Patrimoines (Monsieur Philippe Hénault) le 19 mai 2022.

Cette étude est maintenant finalisée, et le projet de périmètre a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 28 novembre 2022.

Par courrier en date du 13 décembre 2022, Monsieur le Président de Dinan-Agglomération m'a adressé le dossier sollicitant l'examen de ce projet par la commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA).

Conformément à l'article L 631-2 du code du patrimoine, j'ai l'honneur de vous transmettre ce dossier pour qu'il soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine CNPA.

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice régionale des affaires culturelles



Copies à :

- Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales
- Monsieur le préfet du département des Côtes d'Armor
- Monsieur le Président de DINAN Agglomération
- Monsieur Patrick LE BRIS, architecte des bâtiments de France des Côtes d'Armor.